



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2026

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité régionale de comté, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 26 novembre 2025 a été adopté le calendrier suivant concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 :

Jeudi, 15 janvier à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 février à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 mars à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 16 avril à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 21 mai à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 18 juin à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 20 août à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 17 septembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 15 octobre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Mercredi, 25 novembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 10 décembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.**

**La directrice générale et greffière-trésorière,
Patricia Trudel**